

n° 1757

n° 194 des Enquêtes

Declaration. Revendication du nomme Moiputona, cultivateur, domicilié à Hamarava.

Le nomme Moiputona, s'est présenté ce jour vingt neuf mai mil neuf cent cinq et auendique la terre **Shutuna**, sur deux parcelles de Hamarava, d'une contenance de vingt deux ares, bornante Serge centiares, Plantes de cocotiers. Bornes au Nord par un ruisseau, au Sud par la montagne et Est par la terre Vaatai, et Ouest par l'atère Tohoonara.

Le dit nomme ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'insertion d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Arretons
La terre Shutuna, sur Hamarava, ci-dessus désignée, appartient au nomme Moiputona

Fait et quide à Omsa le dix huit avril mil neuf cent cinq
Le membre de la Commission

M. G. J. P. J.

n° 1758

n° 195 des Enquêtes

Declaration. Revendication de la nomme **Guimoi**, Christine, cultivateur, domicilié à Hamarava.

Le nomme **Matohi**, mandataire verbal de la femme **Guimoi**, s'est présenté ce jour vingt neuf mai mil neuf cent cinq et auendique au nom qu'il agit la terre **Taeputaau**, sur à Ahau, d'une contenance de vingt trois ares, plantes de cocotiers. Bornes au Nord par la terre Taepapa, au Sud par la terre Comonui, et Est par un ruisseau, et Ouest par la terre Titinui.

Le dit nomme ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'insertion d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Arretons
La terre Taeputaau, sur à Ahau, ci-dessus désignée, appartient à la nomme Guimoi

Fait et quide à Omsa le dix huit avril mil neuf cent cinq
Le membre de la Commission

M. G. J. P. J.

n° 1759

n° 196 des Enquêtes

Declaration. Revendication de la nomme **Guimoi**, Christine, cultivateur, domicilié à Hamarava.